



## pense-boîtes

**ArcelorMittal**

Début décembre, on apprend que, lors d'une réunion du comité d'entreprise européen, les syndicats ont poussé dans ses derniers retranchements, le directeur de la division « aciers plats carbone », Robrecht Himpe. Celui-ci a précisé que concentrer la phase à chaud sur le site de Chertal coûterait 1 milliard d'euros, soit pile, ce que doit coûter au sidérurgiste, la dépollution des sites de la phase liquide menacée de fermeture.

Le 7 décembre, 40.000 Liégeois descendent dans les rues de la cité ardente pour manifester leur soutien au maintien de la sidérurgie intégrée. Un formidable élan de solidarité encouragé par une grève de 24 heures décrétée par la FGTB Liège-Huy-Waremme. En marge de la manif, le nombre de pertes d'emploi occasionnées par la fermeture de la phase à chaud est revu à la hausse : 627 au lieu de 581 comme dit au départ.

Le 15 décembre, c'est autour du département de Recherche & Développement d'être ciblé. Les jours du directeur liégeois du centre de recherches, Michel Beguin, seraient comptés. Le Setca craint même pour l'avenir du Centre.

Le 19 décembre, ArcelorMittal Luxembourg décide de prolonger jusqu'en mars, la mise à l'arrêt provisoire des sites de Schifflange et Rodange. Ils étaient déjà arrêtés depuis septembre.

Le 29 décembre, les clients du froid mettent la pression. Volkswagen

décide de ne plus passer commande à Liège, mais décide de privilégier les usines allemandes tandis que Renault exige que les produits commandés soient stockés en dehors de Liège.

Le 30 décembre, on apprend que la FGTB Liège-Huy-Waremme a envoyé une lettre au ministre-président wallon Rudy Demotte (PS). Le syndicat exige que le politique prenne ses sresponsabilités dans le cadre de la fermeture de la phase liquide.

**CMI (Seraing)**

Le 8 décembre, les métallos de la FGTB dénoncent par tract la gestion calamiteuse de l'entreprise par le patron Bernard Serin. Ce dernier laisse aller l'entreprise à sa perte par un manque d'investissements et l'externalisation de pans entiers de l'activité. Se concentrer sur la Chine et l'Inde apparaît comme irresponsable au moment où l'entreprise devrait anticiper la sortie du nucléaire en Belgique. Le chômage économique atteint parfois 14 mois pour certains ouvriers. De plus, un plan de restructuration serait d'ores et déjà en chantier avec à la clé, la perte de 80 emplois.

**Carat Duchatelet (Bressoux)**

Le 9 décembre, la direction du célèbre carrossier décide de se séparer de 10 ouvriers via une procédure de licenciements multiples. Deux employés sont également remerciés. L'objectif avoué est de réduire la masse salariale. La FGTB-Métal négocie au mieux les conditions de départ des salariés concernés. En plus des indemnités légales, elle obtient

une enveloppe de 50.000 euros qui sera répartie sous forme de primes. Au-delà, le syndicat annonce qu'il restera vigilant car l'entreprise est dépourvue depuis déjà quelques années, d'un véritable plan industriel.

**FN-Herstal**

La fin de l'année est placée sous le signe du contraste pour l'armurier liégeois. Le 10 décembre, tombe la confirmation de la perte d'un gros marché pour la police fédérale belge. Cette dernière a préféré passer commande de 20.000 pistolets auprès de la firme américaine Smith & Wesson. Le président des métallos de la FGTB, Francis Gomez, estime qu'en agissant de la sorte, le gouvernement fédéral s'est tiré une balle dans le pied. A la veille de Noël, un beau cadeau prend toutefois place sous le sapin avec une commande de 1.100 armes de poing FN59 par la police locale liégeoise pour un montant de plus de 400.000 euros.

**BouMatic (Remicourt)**

Le licenciement d'un délégué syndical CSC a avivé la tension sociale au sein de l'entreprise. Les métallos de la CSC multiplient des actions de protestation. Dans un premier temps, la Commission paritaire refuse la légitimité du licenciement, mais l'actionnaire américain refuse de réintégrer le travailleur. Le 15 décembre, un conciliateur du Service public fédéral propose l'organisation d'un référendum parmi le personnel. Ce dernier se prononce contre la réintégration du travailleur.

## vie syndicale

«Cours ou crève pour deux Mars et un Snickers»



La Form'Action André Renard, la FGTB Métal Liège-Luxembourg et les Métallos Wallonie-Bruxelles (MWB) viennent de produire « Cours ou crève pour deux Mars et un Snickers », un film de 26 minutes dédié au portrait d'un délégué syndical métallo liégeois en la personne d'Alain Briquet (Umicore). On doit la réalisation, l'image, le son et le montage à une équipe de cinéastes formée de Yannick Boyv, Frédéric Tihon et Gérard Jamsin-Leclercq. Ludovic César et Manuel Choquet se sont respectivement chargés du mixage et de l'étalonnage. Première sortie pour le film qui trace l'itinéraire d'un délégué en colère et en lutte : une projection au cinéma Sauvenière. D'autres suivront en d'autres lieux. De quoi aviver l'esprit de résistance de tout un chacun au moment où l'austérité et les restructurations nous frappent à nouveau de plein fouet.



sans détour

## Région, solution, si nous voulons

Le torride été (financier et boursier...) que nous venons de connaître fait, à nouveau, craindre le pire pour nos économies. Il est aujourd'hui permis de se demander si cette rentrée 2011 n'aura pas un air de ressemblance avec celle de 2008, qui avait précipité le monde dans une profonde récession. Les experts appellent cela le scénario en « W », le dessin de la lettre imitant celui d'une courbe de l'économie qui tomberait une première fois, puis se redresserait pour replonger encore.

Le problème, c'est que derrière les courbes, il y a les réalités. Une nouvelle crise frapperait plus durement, parce qu'elle toucherait des économies toujours malades. Et donc, les dégâts seraient plus grands. Quelques entreprises, par exemple en région liégeoise, ont échappé « tout juste » au crash de 2008-2009. Ont-elles eu le temps de reprendre suffisamment de forces ?

Au-delà de cela, il y a les changements politiques qui se profilent. Les événements de 2008 ont été amortis, chez nous, par toute une réglementation sociale construite au fil des années

et qui a fait la preuve de son efficacité. Tout le monde admet que ce sont dans les sociétés comme la nôtre, où la protection des plus faibles reste un volet important des politiques publiques, que les conséquences humaines de la crise ont été les plus limitées. Or, ce sont dans ces dispositions que le monde politique s'apprête à tailler avec une certaine allégresse, au nom d'une « austérité », d'une « rigueur » que plus personne ne semble vouloir remettre en question. Qu'importe si l'austérité n'a jamais permis de sortir d'une crise : ils continuent, parce que c'est ce que réclame le capital... L'exemple de la Grèce est là pour démontrer que, pour les responsables politiques et financiers, il n'y a jamais assez d'austérité, et que chaque tour de vis doit être suivi d'un autre. Ce n'est pas eux qui sont étranglés, ce sont les gens, travailleurs ou allocataires sociaux. Doubles victimes qui ne sont pour rien dans la crise, et qui sont pourtant sacrifiées pour redresser les comptes.

Il ne faut pas se leurrer : quel que soit le gouvernement de demain, définitif ou toujours provisoire en attendant de prochaines élections, il taillera dans notre chair.

Sommes-nous tout nus ? Non, évidemment. La crise de 2008 montre qu'il est possible de refuser d'aller à l'abattoir. Malgré les pressions sur les droits sociaux, ceux-ci n'ont pas été charcutés, parce que les travailleurs ont tenu bon. Jusqu'ici, aucune des pièces de notre Lego social n'a été abîmée de manière irrémédiable. Il y a des coups et des éraflures, mais la structure a tenu bon. Tout simplement parce que nous sommes arrivés à la défendre. Il était possible de se soumettre à l'inéluctabilité des choses et de considérer que notre système ne pouvait plus durer. Ou alors, il fallait décider de se battre pour qu'il reste

intact (ce qui ne veut pas dire intouchable) dans ses éléments de base. C'est ce que la FGTB a fait, avec succès. Nous n'avons pas renoncé, nous avons sorti nos arguments et nos armes. Nous n'en sommes pas démunis. Les manifestations et actions de masse sont peut-être jugées ringardes et sans effet par certains médias : mais on n'a toujours trouvé rien de plus efficace. Si elles sont fortes, elles impressionnent et rappellent au monde politique que ces travailleurs dans la rue sont aussi les électeurs rougissant les cases des bulletins de vote demain dans les isoaloirs. Si le scénario de 2008 se répète, nous devons aussi répéter le nôtre, et refuser toute concession de droits, de salaires ou de conditions de travail qui n'iraient pas dans le sens des intérêts des travailleurs. Nous ne sommes pour rien dans ces crises à répétition, ce n'est pas à nous de les payer.

Mais notre refus n'est pas l'immobilisme. Des choses doivent changer, pour que nous nous maintenions au niveau qui est le nôtre aujourd'hui, ou, mieux, que nous puissions remonter ce niveau et réenclencher le mécanisme du progrès social, comme nous l'avons toujours fait tout au long de l'histoire du mouvement social.

Et parmi cela, il y a les indispensables modifications de la répartition des pouvoirs et des compétences entre les institutions de ce pays. Si crise de 2011 il doit y avoir, elle montrera, comme celle de 2008, que malgré les accroissements des compétences régionales réalisés depuis les années quatre-vingt, il y a encore des approfondissements à concrétiser pour que les politiques de riposte à la crise et de relance de l'économie soient plus subtiles, et tiennent plus compte des réalités des Régions. Comme en 2008, il apparaîtra que les pistes à explorer ne sont pas les mêmes en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles, tout simplement parce que les situations, sur le terrain, ne sont pas les mêmes. Les Régions doivent mieux avoir en mains les leviers de l'emploi, de l'économie et des politiques sociales. Sur ce plan, les discussions en cours pour la constitution, enfin, d'un gouvernement démocratique de plein exercice, restent une occasion exceptionnelle de progresser.

Et en cela l'aspect institutionnel est prioritaire, pour autant qu'il fixe un cadre d'autonomie qui permettra à chaque région de juger, souverainement, hors du cadre fédéral, ce qu'elle entend par « austérité », « rigueur » ou « politiques de relance ». Le vrai débat institutionnel est là, et pas dans les frontières d'un arrondissement électoral. Donnons-nous, comme Wallons, dans le cadre des ces négociations, les moyens de choisir nous-mêmes ce que nous voulons et de dire à nos responsables politiques, sans tenir compte du Nord, que pour nous, l'austérité libérale, c'est basta.

Francis Gomez

«Malgré les pressions sur les droits sociaux, ceux-ci n'ont pas été charcutés, parce que les travailleurs ont tenu bon.»

## le mot mystère

Gagnez un week-end pour 2 à Pont-à-Lesse ! (pension complète)

- ▶ Retrouvez les 5 mots qui correspondent aux définitions pour faire apparaître dans les cases blanches le mot mystère ;
- ▶ Envoyez votre réponse pas SMS (tarif normal) au 0498.311.991, accompagné de votre nom et de votre entreprise, avant le 25 du mois ;
- ▶ Un heureux gagnant sera tiré au sort.

Félicitations à Ghislaine RAMAEKERS (FN HERSTAL) sa qui remporte le mot mystère précédent !

Bouquin



Se retourne



Parfois courtes



Vedette



Pronom féminin



Mot mystère précédent : BUCHE

Transaction

## indices

Août 2011

2004 = 100		1996 = 100	
Indice santé	Indice complet	Indice santé	Indice complet
117,52	119,01	133,70	136,78
1988 = 100		1981 = 100	
Indice santé	Indice complet	Indice santé	Indice complet
161,20	167,86	-	227,09

Indice santé lissé : 117,15  
(moyenne des 4 derniers mois pour l'indexation des salaires)

## Rouge Métal

Editeur responsable  
Francis Gomez  
Place Saint Paul 9  
4000 Liège

Rédaction  
04.221.95.59  
info1g@mwb-fgtb.be  
Retrouvez tous les numéros de Rouge Métal, en format PDF, sur le site web [www.6com.be](http://www.6com.be), rubrique "dossiers"



## Solidarité liégeoise avec les métallos grecs

Quelques membres de la délégation FGTB d'ArcelorMittal Liège se sont rendus en Grèce en décembre dernier afin d'apporter le soutien des Liégeois à des camarades grecs en lutte à l'aciérie Halivourgiki située à une trentaine de kilomètres d'Athènes. « A l'époque, ces camarades étaient en grève depuis 47 jours. Le mouvement continue toujours aujourd'hui. Depuis peu, l'autre usine du groupe située près de Volos s'est également mise en grève », souligne Robert Rouzeeuw, président de la délégation FGTB d'ArcelorMittal Liège.

Soutenus par les syndicats dont PAME (communiste), les 370 travailleurs protestent contre la décision unilatérale de la direction de réduire le temps de travail quotidien de 8 heures à 5 heures et en conséquence d'avoir réduit les salaires de 40%. « La direction a également dénoncé sans concertation une série de conventions remettant ainsi en cause l'ensemble des acquis des travailleurs. Il faut savoir qu'en Grèce, il n'y a pas d'indemnité de grève. Le succès d'un mouvement dépend fortement de la solidarité collective. Celle-ci s'exprime notamment par l'envoi de vivres et de biens de première nécessité. C'était très impressionnant », précise encore Robert Rouzeeuw.

Les syndicalistes liégeois, (outre Robert Rouzeeuw, il y avait aussi Marc Dethier, Jean-Luc Lallemand et Didier Smetz, secondés par le « régional » de l'étape Constant Koumbounis (délégué Fabricom) qui servait de guide et d'interprète) se sont donc rendus au piquet de grève et ont pu informer les travailleurs grecs de ce qui se passe en Belgique et de la nécessité de construire une solidarité européenne. « On ne le sait pas ici, mais ArcelorMittal vient de fermer une usine à Volos après plus de 100 jours de grève. Il ne restait plus que 80 travailleurs dans une entreprise qui en a compté jusque 420. »

Au cours de leur bref séjour, les Liégeois ont également pu mesurer le marasme économique grec. « Nous nous sommes rendus au port du Pirée. Les chantiers navals sont en crise. Les salariés n'ont plus été payés depuis quatre mois.

*S'ils protestent, c'est la fermeture. Un autre géant sidérurgique a bénéficié d'une aide de plus de 400 millions d'euros pour la construction de sous-marins. Le seul qu'il ait fabriqué n'a pas tenu et maintenant, il réclame encore une aide financière ! C'est scandaleux »,* conclut Robert Rouzeeuw. Comme quoi, le « sans foi ni loi » des multinationales n'a pas, comme leur nom l'indique, de frontières.



Piquets de grève à Halivourgiki (à 25 km d'Athènes)



La délégation des Metallos MWB



Le drapeau des Metallos MWB à l'entrée de l'usine Halivourgiki



Slogans contre l'austérité



La délégation des Metallos MWB à la manifestation à Athènes



Les travailleurs en grève reçoivent des produits de première nécessité par la population

## De nouveaux délais de préavis pour les ouvriers

Syndicats et patrons n'ayant pu se mettre d'accord sur l'AIP 2011-2012, le gouvernement a donc fait adopter une série de textes fixant de nouvelles règles en matière sociale. Parmi celles-ci, en vue, du moins cela a été dit, de rapprocher les statuts ouvrier et employé, de nouvelles dispositions relatives aux délais de préavis. Le critère d'application étant la date d'exécution du contrat de travail. Un contrat en cours d'exécution avant le 1er janvier 2012 restera soumis au régime antérieur. En ce qui touche les ouvriers, l'ancienneté est toujours le critère de base. Toutefois, les délais ont été allongés de 15%. Ils passent respectivement à 40 jours au lieu de 35 (ancienneté de 6 mois à moins de 5 ans), 48 jours au lieu de 42 (de 5 ans à moins de 10 ans), 64 jours au lieu de 56 (de 10 ans à moins de 15 ans), 97 jours au lieu de 84 (de 15 ans à moins de 20 ans) et 129 jours au lieu de 112 (20 ans d'ancienneté et plus). Dans le cas où le travailleur donne sa démission, les

délais sont de 14 jours ou de 28 jours selon que l'ouvrier accuse une ancienneté inférieure ou égale et/ou supérieure à 20 ans. Des dérogations sont envisageables au niveau sectoriel comme c'était le cas précédemment. Il incombe aux syndicats et patrons des secteurs de vérifier si les délais dérogatoires actuels ne doivent pas être allongés dans la même proportion que les délais de base. Ils disposent d'un an pour ce faire et devront donc avoir trouvé une solution (statu quo ou adaptation) avant le 1er janvier 2013. Sans quoi, les délais de préavis existants des secteurs seront automatiquement allongés dans la même mesure que la loi. Cette dernière prévoit encore la possibilité d'une autre dérogation pendant les six premiers mois de l'occupation du travailleur. Si le contrat de travail ou le règlement de travail le prévoit, le préavis sera de 7 jours en cas de licenciement et de 3 jours en cas de démission.

## Aux marches du palais

### Faute grave et droit de grève

Lors du conflit social qui a secoué en 2009, le distributeur de Fiat à Bruxelles, IAC, les juridictions du travail ont eu à connaître du licenciement pour faute grave d'un représentant syndical FGTB. Dans un premier temps, le tribunal du Travail a retenu une faute grave, mais la Cour du Travail l'a rejetée, donnant ainsi tort à l'employeur. Le fait d'être en grève n'empêche a priori pas la possibilité d'un comportement gravement fautif dans le chef d'un travailleur, qu'il soit représentant syndical ou non. La protection légale dont bénéficie le délégué impose que le motif grave soit reconnu par la Justice pour permettre à l'employeur d'éviter de devoir payer les indemnités de protection. Il faut en outre que le comportement reproché ne soit pas lié à l'exercice du mandat de délégué et le contexte de la grève doit également être pris en considération par la Justice. A ce dernier égard, antérieurement, la Cour de Cassation avait précisé que la faute grave devait en cas de grève être révélatrice d'une intention de nuire qui excède les limites permises par le droit de grève lui-même puisque la grève en elle-même est toujours « destinée à nuire ».



clés au délégué, mais celui-ci a tardé à s'exécuter. La direction a dès lors invoqué une faute grave dans le chef du représentant syndical, ce qu'a admis le tribunal du Travail.

La Cour du Travail n'a pas été de cet avis. Elle s'est rangée aux arguments du délégué. Ce dernier a affirmé qu'il n'avait pas refusé de rendre les clés. Tout au plus souhaitait-il que les autres travailleurs concernés soient présents pour l'ensemble des clés soit restitué. Il ne souhaitait pas pénétrer seul dans l'entreprise avec un membre de la direction, mais bien en présence de son permanent syndical et des forces de l'ordre.

Une vive tension nerveuse était encore palpable entre les parties à ce moment et le fait de vouloir être accompagné de tiers était bien compréhensible.

Et on ne voit pas comment la direction d'IAC ose parler de rupture de confiance avec le travailleur alors qu'on sortait d'un conflit social par essence dépourvu de toute confiance réciproque.

La Cour a dès lors estimé qu'il n'y a pas eu de comportement gravement fautif dans le chef du délégué. Elle n'a pas davantage reconnu que l'absence des clés, d'autant qu'il s'agissait de doubles, ait pu constituer une menace majeure voire catastrophique pour l'entreprise, voire une menace plus importante que l'occupation du site en elle-même. Enfin, elle a considéré que l'entreprise était assez mal placée pour invoquer de la mauvaise foi dans le chef du délégué. Elle a en effet tenté d'utiliser indûment en Justice, comme preuve à charge du délégué, un enregistrement audio réalisé à l'insu de ce dernier sur le parking de l'entreprise. Un enregistrement révélant un échange verbal musclé entre ce délégué et les représentants de la direction, ces derniers venant de manière plutôt arrogante signifier l'ordonnance judiciaire de fin des voies de fait.

Dans le cas d'espèce, IAC a principalement reproché au délégué d'avoir refusé de restituer les clés de ses véhicules. Ces clés avaient été subtilisées pendant la grève menée pour protester contre un plan de restructuration porteur de 25 pertes d'emploi. En cours de conflit, IAC avait saisi la Justice pour réclamer qu'il soit mis fin aux voies de fait moyennant des astreintes. L'ordonnance rendue en référé par le tribunal de première instance avait, comme souvent, interdit toute entrave à l'accès du site, et invité les représentants du personnel à restituer les clés pour autant qu'elles fussent en leur possession ou qu'ils sussent où elles se trouvaient. A la fin de l'occupation, la direction d'IAC a demandé la restitution des